

# Projet d'un parc éolien sur les communes de Honnelles et Dour

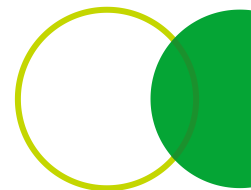
Réunion d'information Préalable  
30 mai 2023

Bienvenue  
à toutes et tous



# Intervenants

- **Présidence et secrétariat (conformément au code de l'Environnement)**  
Autorités communales de Honnelles
- **Demandeur**  
Luminus – Benoît Van Geebergen, François Desmaré et Marie Arys
- **Bureau d'étude agréé par la Région wallonne**  
Sertius – Tanguy De Jaegere
- **Animation et coordination**  
Com-Une – Caroline Humblet



# Agenda

19h00 : Accueil, introduction et procédure officielle

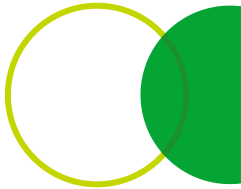
19h10 : Présentation du projet éolien

- Contexte
- Demandeur - Luminus
- Avant-projet

19h25 : Présentation du contenu de l'étude d'incidences sur l'environnement par Sertius

19h40 : Questions et réponses

20h20 : Mot de conclusion et clôture de la réunion



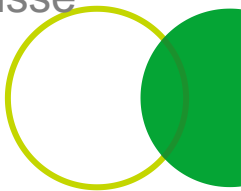
# Introduction et procédure officielle



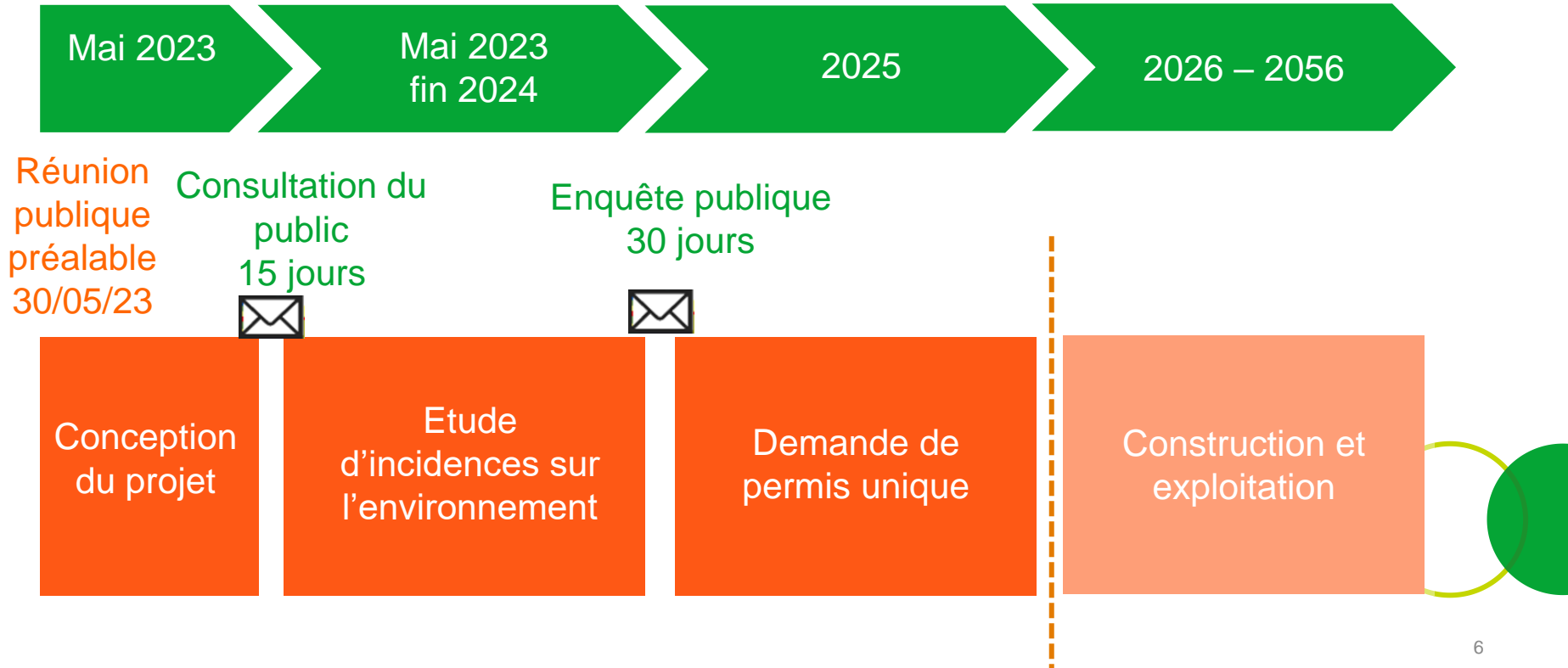
# Objet de la réunion d'information publique

- Permettre au demandeur de présenter son projet au public
- Permettre au public :
  - de s'informer,
  - d'émettre ses observations et suggestions,
  - de présenter des alternatives techniques pouvant être raisonnablement envisagées par le demandeur,
  - De mettre en évidence des points particuliers à aborder lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Votre participation en amont du dépôt de la demande de permis unique s'inscrit dans une démarche de **concertation** et de **participation** afin que Luminus puisse adapter son projet le cas échéant.



# Les étapes de l'avant projet, calendrier estimatif



# Comment participer à la consultation du public ?

- Participer à cette réunion d'information préalable et faire part de vos remarques pour les personnes présentes
- L'ensemble sera consigné dans un procès-verbal officiel
- Remettre vos avis, proposition d'alternatives et remarques par écrit jusqu'au **14 juin 2023** :
  - Collège Communal de Honnelles, Administration Communale, Rue Grande 1 7387 Honnelles
  - avec copie à Luminus, rue de la Barrière, 44 à 4100 Seraing ou [benoit.van.geebergen@luminus.be](mailto:benoit.van.geebergen@luminus.be)





# Contexte





# Pourquoi développe-t-on des projets éoliens

Objectifs européens:

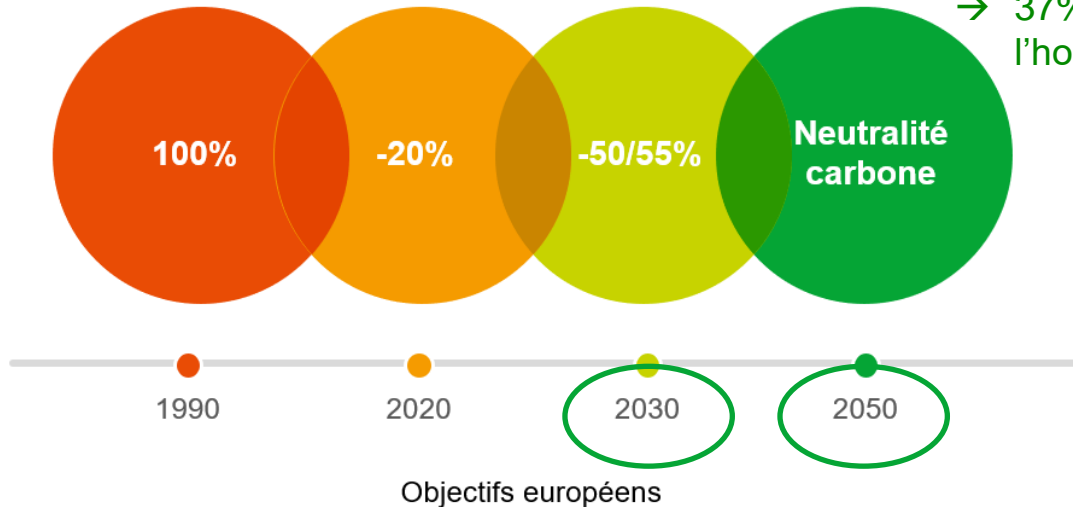
Transcrits dans tous les états membres, à l'échelon national et régional

## Vers la neutralité carbone en 2050

En Wallonie :

Plan Air Climat Energie  
(PACE)

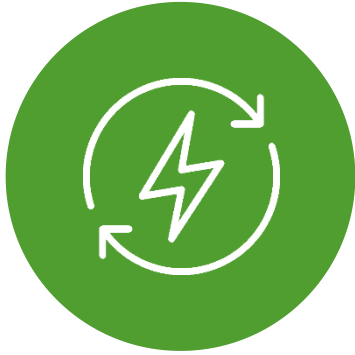
→ 37% d'électricité verte à  
l'horizon 2030



# Sobriété, efficacité énergétique et décarbonation sont les éléments de solution pour atteindre la neutralité carbone

Consommation d'énergie

Production d'énergie



**Sobriété énergétique**

Utiliser l'énergie  
consciemment et sobrement



**Efficacité énergétique**

Réduire la consommation  
énergétique



**Décarbonation**

Produire de l'électricité  
décarbonée

# Objectifs wallons en matière de production d'énergie renouvelable éolienne

## Situation fin 2022 :

- 492 éoliennes installées
- 1.296 MW



# Objectifs wallons (Plan Air Climat Energie 2030)

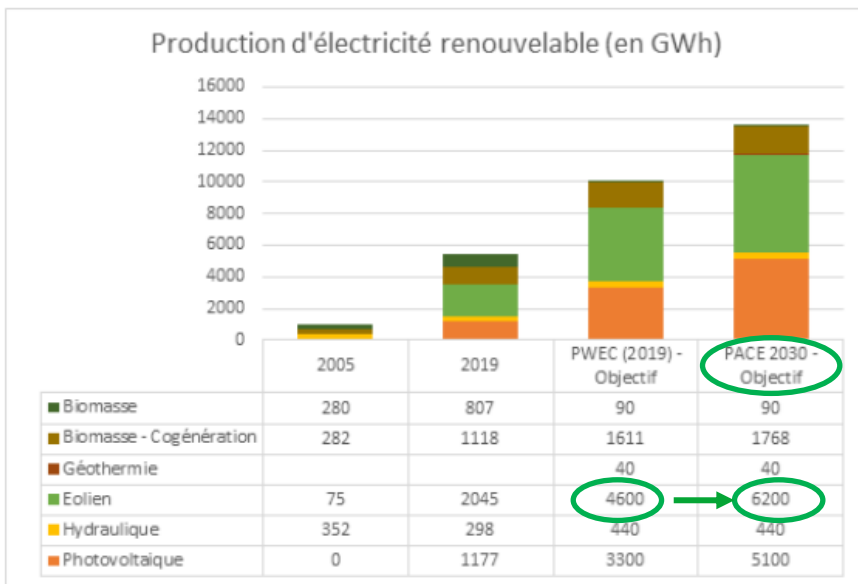


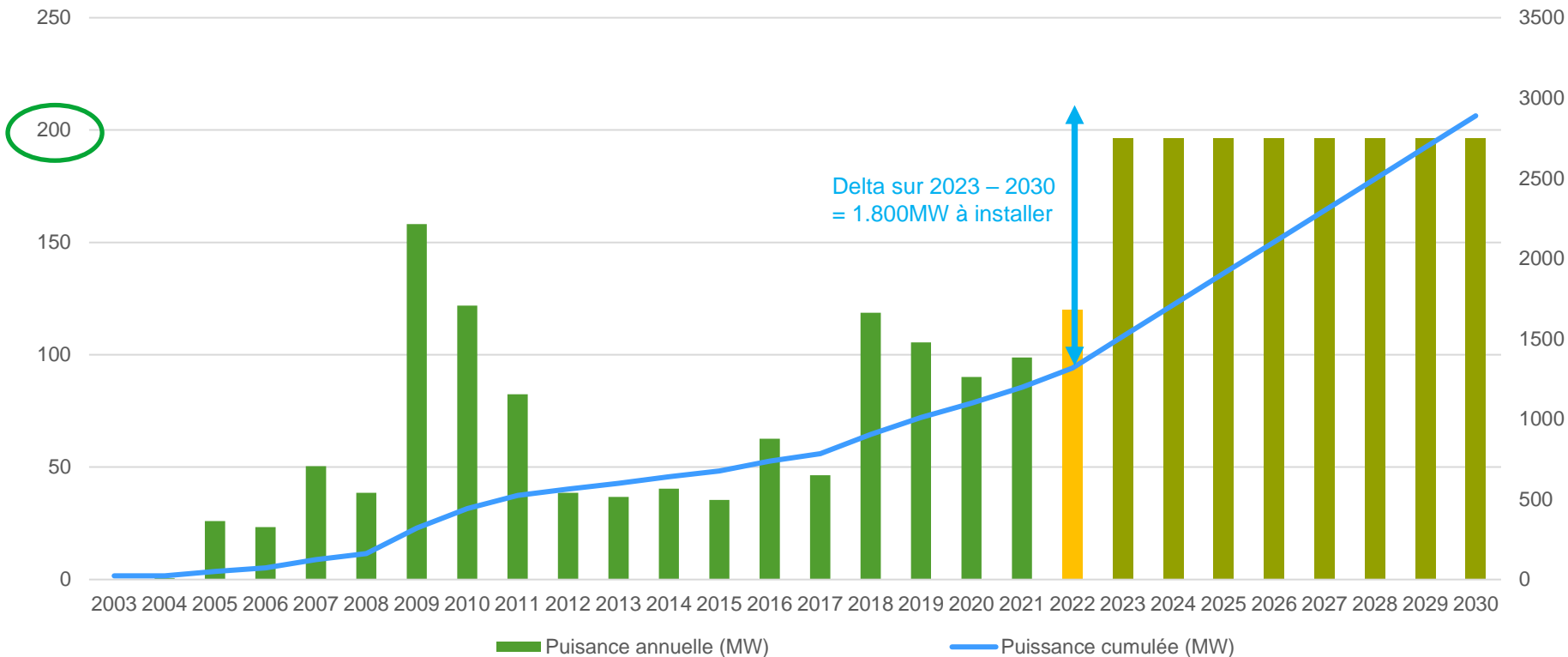
Figure 9 : Evolution de l'électricité renouvelable par technologie en 2005, en 2019, en 2030 dans le PWEC de 2019 et dans le PACE 2030

## Objectif (énergie éolienne) 2030:

6.200 GWh/ an (1.800.000 ménages) – PACE 2030

→ Nécessite un supplément de capacité d'environ 1.800 MW à installer entre 2023 et 2030 (plus du double de la capacité actuelle)

# Evolution des capacité installées pour atteindre les objectifs wallons



# Profil du demandeur





# Luminus

Construisons un avenir énergétique neutre en CO<sub>2</sub> conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants.



**Produire de l'électricité**

Être leader en énergies renouvelables et en solutions de flexibilité



**Fournir de l'énergie**

Fournir une énergie verte et abordable, apporter du confort à nos clients



**Offrir des solutions énergétiques**

Sécuriser et réduire la consommation via notre réseau de professionnels

Grâce à nos équipes engagées et pOOOsitives

En accélérant l'innovation pour améliorer nos métiers et inventer notre avenir



**ALL TOGETHER**  
TOGETHER EACH ACHIEVES MORE

**CUSTOMER FIRST**  
OUR CUSTOMERS ARE OUR BEST AMBASSADORS

**ENTREPRENEURSHIP**  
WE BEHAVE AS OWNERS



Produire  
de l'électricité

# Un parc de production diversifié

## Notre production

THERMIQUE

**1208** MW



ÉOLIEN

270 éoliennes

**698** MW

Capacité installée  
février 2023

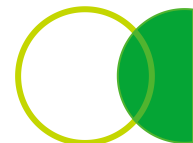
**2185** MW

NUCLÉAIRE  
**212** MW



HYDRO

**67** MW

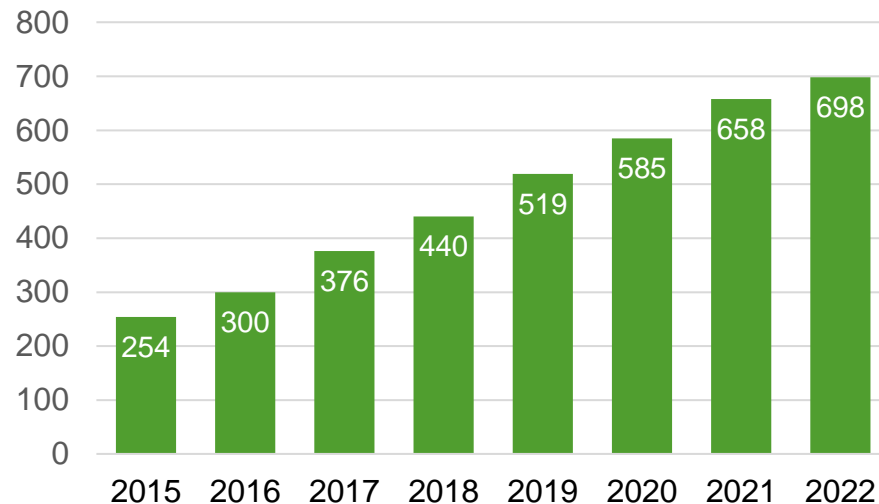


Produire  
de l'électricité



# Une forte croissance en éolien terrestre

Capacité éolienne installée de Luminus  
(MW)



# L'avant-projet

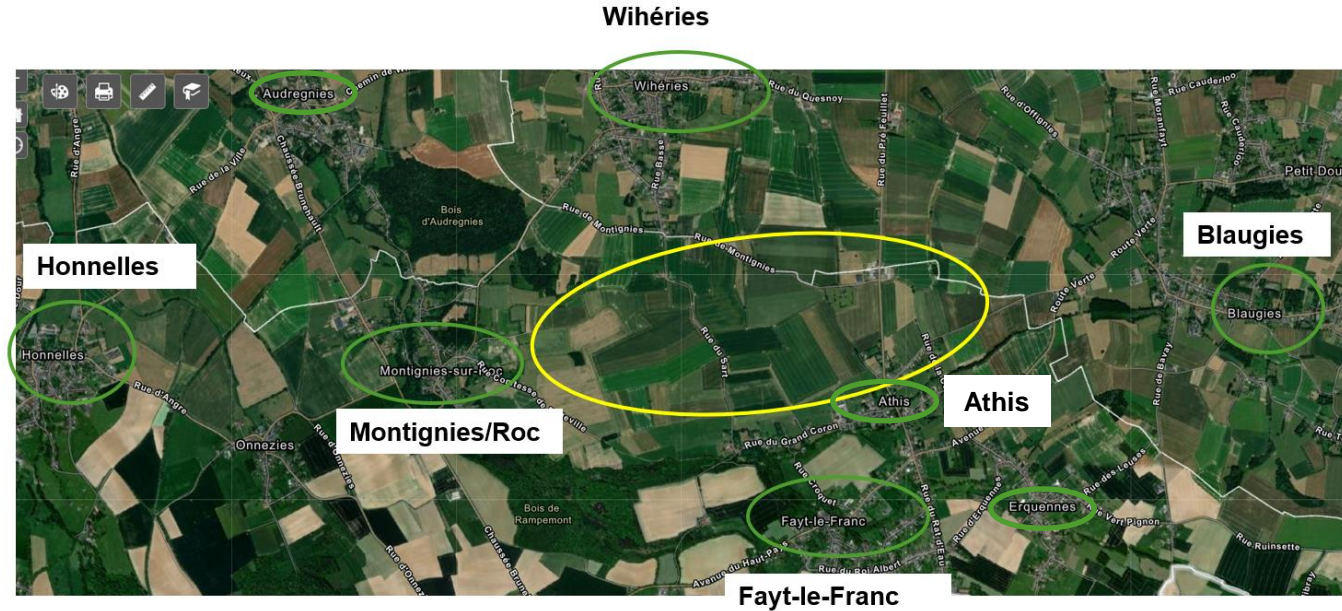


## Contexte du développement de l'avant-projet

- Luminus a analysé les zones potentielles pour un parc éolien sur le territoire des communes de Honnelles et de Dour.
- Une zone éloignée des villages (**distance de 600m**) et des maisons hors des villages (**> 450m**) a été retenue, car disposant d'un très bon gisement de vent et rencontrant tous les critères pour le développement d'un parc éolien.
- Dans les faits, pour les maisons situées en zone d'habitat, cette distance est même supérieure à 600m, par exemple:
  - Environ 650 m des habitations de la rue Comtesse de Belleville
  - Environ 700m des habitations de la rue de Bavay
  - Environ 800m des habitations de la rue du grand coron et de la rue d'Athis
  - Environ 830m des habitations de la rue du Paradis
- Projet s'intégrant dans le contexte d'une **consultation populaire** (vote citoyen le 11/06)
- Luminus souhaite mener pendant toute la durée des études une démarche **de consultation et de participation** pour intégrer vos remarques et observations, et modifier le projet le cas échéant afin que le projet s'intègre au mieux au niveau de votre territoire.

# Zone de Projet

- Zone agricole
- À proximité de la N549 et de la N555
- Sur les communes de Honnelles et de Dour





# Zone de Projet - zoom

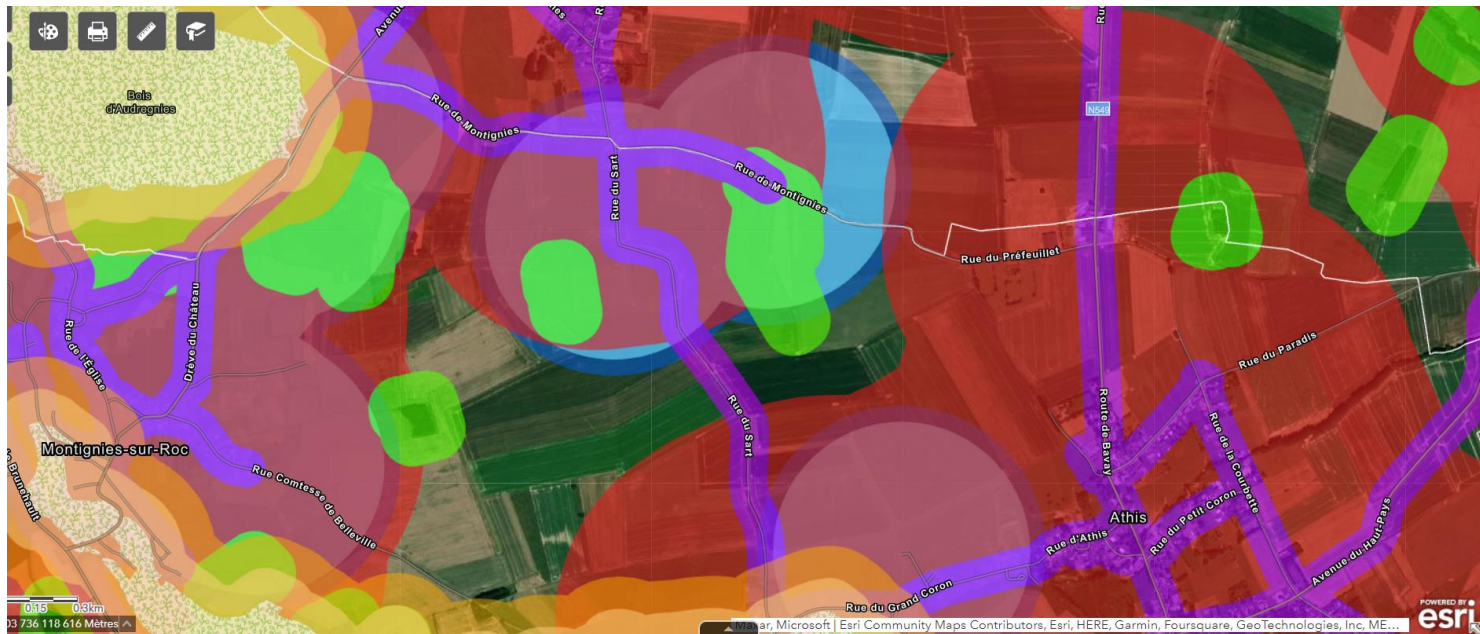
Atouts du site :

- Bon potentiel venteux
- En bordure axe structurant (N549 et N555)
- Respect des distances aux habitations
- Accessibilité du site



# Principales zones de garde - habitats et maisons isolées

- **Zone d'habitat**
  - 600 m: rouge plein
- **Maisons isolées :**
  - 400-450 m : bleu





# Autres distances de garde

## Réseaux structurants:

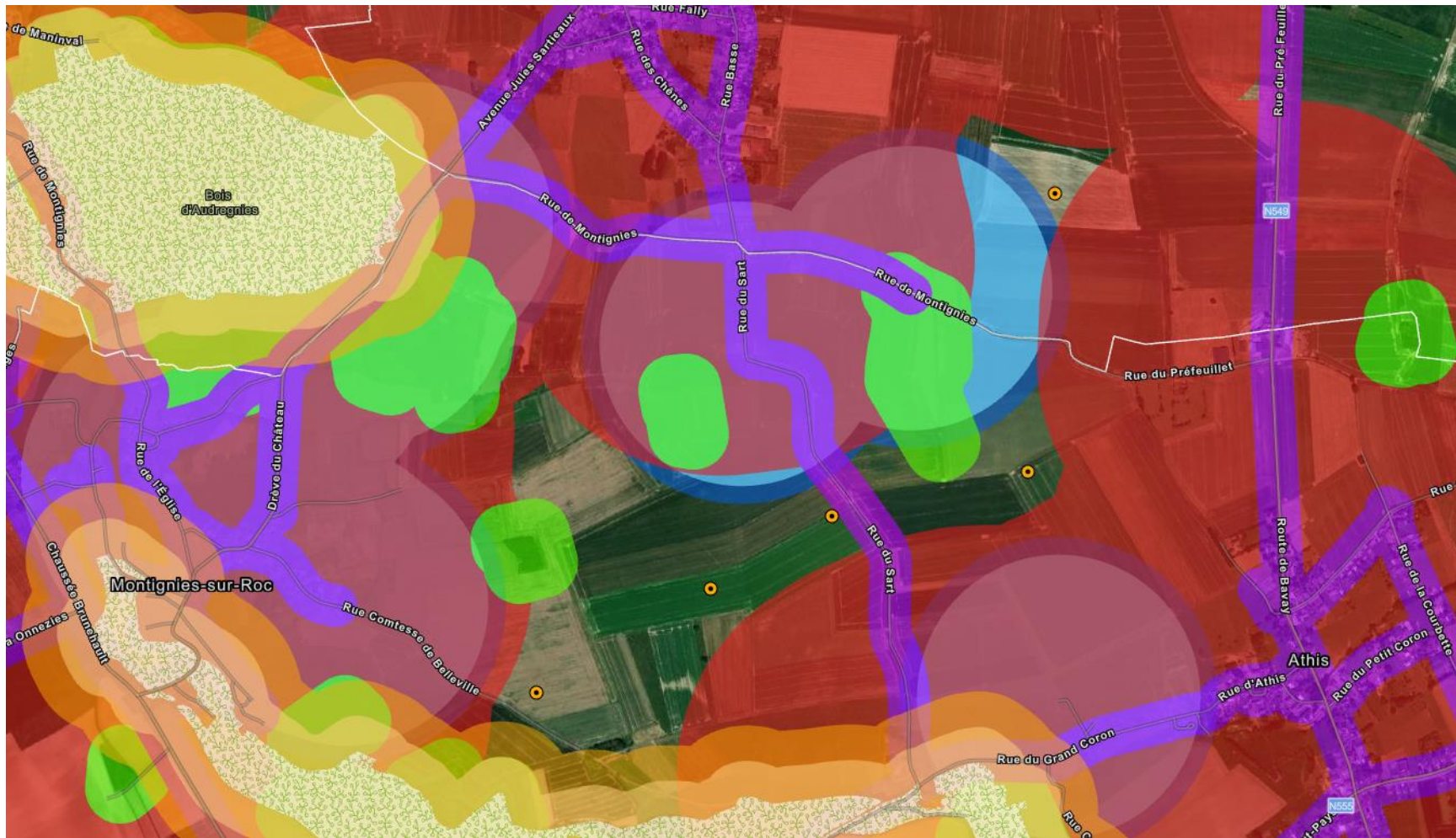
- **Routes (cfr recommandation Code du Développement Territorial (CoDT))**
  - en mauve (60m)

## Zones forestières

- en vert (100m)

## Natura 2000:

- Coloration jaune/orange



# Avant-projet maximaliste

- Nombre maximum d'éoliennes : 5
- Puissance nominale : max. 4,2 MW/éolienne
- Hauteur totale: max 200 m (pointe de pale)
- Rotor de 150m diamètre
- Production annuelle estimée : environ 42.000 MWh/an (de l'ordre de 8.400 MWh/ éolienne)
- Besoins en électricité pour un équivalent de 12.000 ménages (3,5 MWh/ an pour un ménage moyen)
- Nombre de tonnes de CO2 évitées = environ 6.000 tonnes par an soit l'équivalent des émissions annuelles de 2.140 voitures diesel





# Biodiversité

Luminus s'engage à travers sa **politique biodiversité** à contribuer activement à la protection et la préservation des écosystèmes.

Cette politique biodiversité liste les engagements de Luminus, en particulier en matière:

- de dialogue avec les parties prenantes,
- de sensibilisation des publics,
- et de réduction de la contribution des activités aux cinq facteurs\* de pression majeurs sur la biodiversité.

*\*Changement d'usage des terres et des mers, exploitation des ressources, changement climatique, pollutions, espèces exotiques envahissantes.*

Concrètement, dans le cadre des projets éoliens, ceci peut se traduire p.ex. par:

- l'application de **Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques**;
- **L'étude, le suivi et le bridage éventuel des machines en vue de protéger les oiseaux et chiroptères**;
- Etc,

Pour plus de détails, nous vous invitons également à consulter notre rapport RSE: <https://www.luminus.be/fr/corporate/developpement-durable/rapport-developpement-durable/>



# Un développement éolien dans le respect et l'amélioration de la biodiversité

- Développement d'espaces favorables au déploiement de la faune sauvage dans les plaines agricoles
- Préservation des chauves-souris
- Mise en place d'un site propice au développement du Hibou Grand Duc d'Europe et suivi de sa nichée
- Fauchage tardif pour éloigner certains rapaces des machines
- Créations de mares et restaurations de vallées humides favorables à la Cigogne Noire

Ces mesures en faveur de la bio diversité nécessitent le développement d'une expertise spécifique et une interaction soutenue avec les autorités en charge de ces matières (DNF...)



*Busard des roseaux et hibou des marais observés alors qu'ils avaient quasiment déserté ce type de plaines marquées par l'agriculture intensive*



*Mares et vallées humides*



*Relocalisation et accompagnement de la Nichée du Grand Duc d'Europe*



*Zones de fauchage tardif favorisant l'évitement des éoliennes par les rapaces*



# Démarche inclusive et partenariale

# Des retombées positives sur les plans environnemental, économique et social

- Privilégier les entreprises locales et proches pour les travaux de voiries
- Favoriser les retombées touristiques (projet didactique, récréatif,...)
- Une incidence budgétaire : taxe par mât d'éolienne
- En tant que commune membre de CENEO: retombées économiques via les participations dans « Activent Wallonie »
- **Ou un partenariat avec Luminus pour la réalisation de services énergétiques** adaptés qui facilitent la résilience du territoire et augmente son attractivité



# Participation citoyenne



- Parts de 25 €
- Investissement maximum: 10.000€
- Dividendes jusque 4 % brut
- Dividende exonéré d'impôts jusque 812 €
- Les parts peuvent être revendues après 5 ans

Visitez  
[lumiwind.be](https://lumiwind.be)



# Etude d'incidences sur l'environnement

Sertius

Tanguy De Jaegere



Etude d'Incidences sur l'Environnement

# Projet éolien à Honnelles

Réunion d'information préalable du public  
30 mai 2023

Tanguy De Jaegere

**sertius**

[www.sertius.be](http://www.sertius.be)



## Expertise dans plusieurs domaines



**Environnement**  
(EIE, ISO, etc.)



**Sol**  
(Investigation et  
assainissement)



**Juridique**  
(conseils, recours, etc.)

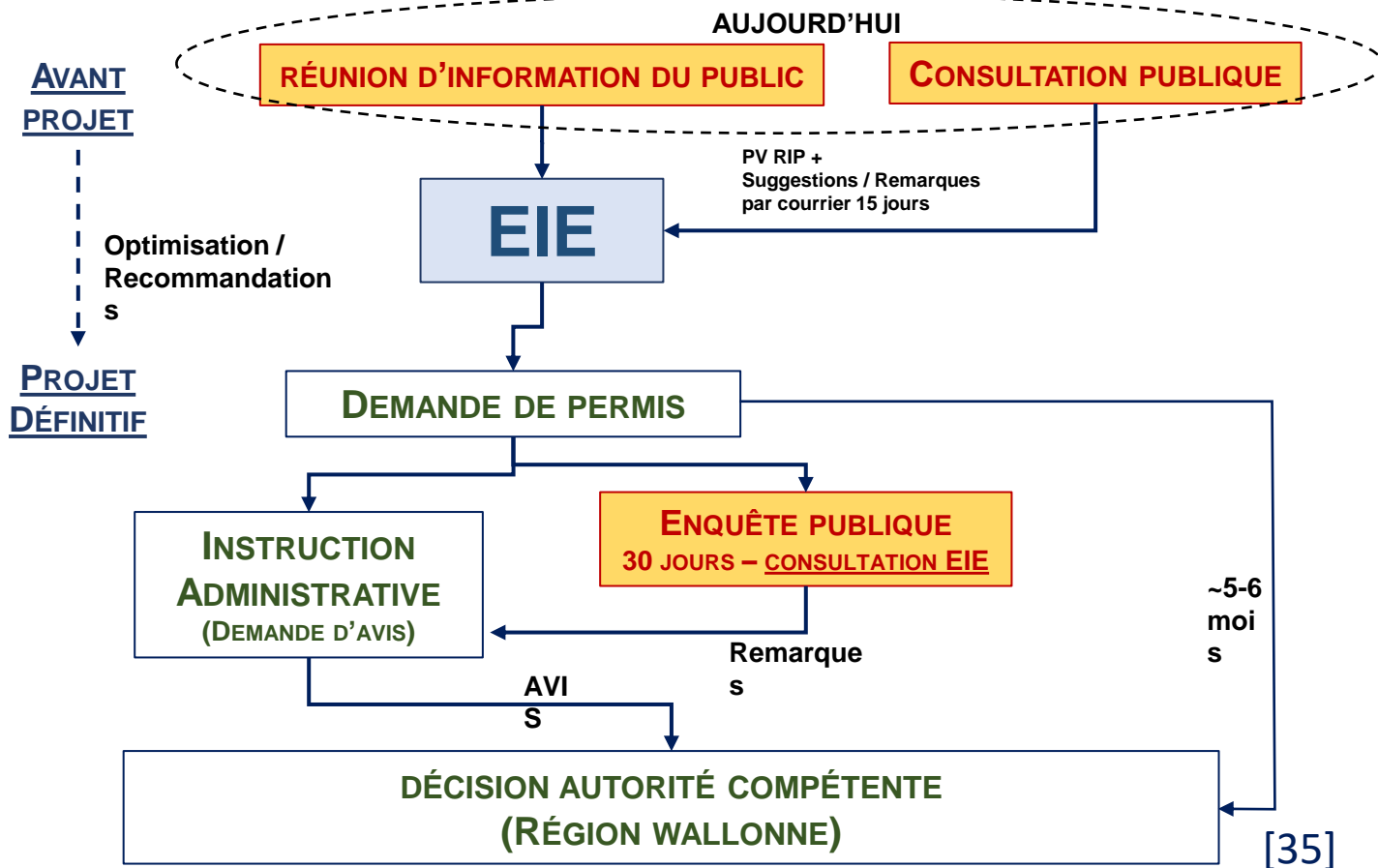
- ✓ Actif dans les 3 régions de Belgique
- ✓ Agréé EIE et Sol en Région wallonne

# QU'EST-CE QU'UNE EIE?

- = Rapport d'expert indépendant joint à une demande de permis
- = Identifie, décrit et évalue les incidences sur l'environnement :
  - Effets directs / indirects
  - A court / moyen / long terme
  - Lors de la construction / exploitation / démantèlement
- = Évalue les alternatives possibles
- = Formule des recommandations à l'attention du Demandeur et de l'Autorité
- = Apporte des réponses aux demandes / remarques / suggestions du public
- = Outil d'évaluation, d'orientation, d'information et d'aide à la décision

L'EIE fera l'objet d'une évaluation par les Pôles Environnement et Aménagement du Territoire

# L'EIE DANS LA PROCEDURE DE DEMANDE DE PERMIS



## Analyse des critères d'implantation

### Distance à l'**habitat**

(Zone d'habitat au plan  
de Secteur + Habitations  
hors zones d'habitat)

### Distance aux **infrastructures**

(Autoroutes, routes, lignes  
HT, conduites de gaz,  
radars, liaisons  
hertziennes, etc.)

### Distance aux **zones d'intérêt biologique**

(Natura 2000, SGIB, etc.)

### Localisation par rapport aux **zones d'intérêt paysager**

### Localisation par rapport aux autres **parc éoliens**

(en projet, autorisés ou  
existants)

etc.



➤ **Milieu physique :**

- ✓ Sol et sous-sol
- ✓ Eaux souterraines et eaux de surface
- ✓ Qualité de l'air → Gain en CO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et poussières

➤ **Milieu biologique :**

- ✓ Description des habitats sur le site et aux alentours
- ✓ Avifaune et chauve-souris → Relevés sur le terrain

## ➤ Milieu humain :

- ✓ Cadre de vie et paysage (photomontages)
- ✓ Patrimoine et biens classés
- ✓ Bruit (mesures du bruit ambiant et modélisations)
- ✓ Ombre mouvante
- ✓ Activités socio-économiques

## ➤ Infrastructures :

- ✓ Servitudes aviation civile et militaire
- ✓ Lignes haute-tension, pipeline
- ✓ Voiries, mobilité, sécurité

## ➤ Formule des recommandations

= mesures pour éviter / réduire / compenser les incidences négatives (si le projet était autorisé)

## ➤ Tient compte des spécificités du projet

- ✓ Nombre et puissance des éoliennes
- ✓ Dimensions de la nacelle et du rotor
- ✓ Impacts cumulatifs avec les autres parcs voisins
- ✓ Impacts transfrontaliers

## ➤ Tient compte des spécificités du site

➤ **Votre avis/connaissance des lieux est important !**

# VOTRE PARTICIPATION - RAPPEL

## ✓ Réunion d'Informations Préalable (RIP)

- 30/05/2023 (ce soir)
- PV de la RIP sera annexé à l'EIE

## ✓ Courrier (délai de 15 jours)

- Délai de 15 jours calendrier
- Adressé à la commune et au Demandeur !

Avant le  
dépôt de  
la  
demande  
de permis

---

## ✓ Enquête publique

- 30 jours

Après le  
dépôt

**Merci pour votre attention**

**sertius**

[www.sertius.be](http://www.sertius.be)



## RAPPEL: Comment participer à la consultation?

Suite à cette réunion, chacun a la possibilité, dans un délai de 15 jours (soit jusqu'au mercredi 14 juin 2023) d'adresser ses observations et suggestions:

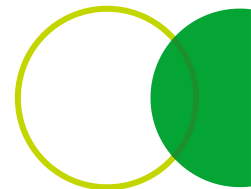
- Faire part de vos remarques qui seront consignées dans un PV officiel pendant cette réunion
- Faire part de vos observations et suggestions par écrit:

- **Collège Communal de Honnelles,  
Administration Communale,  
Rue Grande 1  
7387 Honnelles**

- avec copie à Luminus, rue de la Barrière, 44 à 4100 Seraing ou [benoit.van.geebergen@luminus.be](mailto:benoit.van.geebergen@luminus.be)

Afin que celles-ci soient prises en compte lors de la réalisation de l'étude d'incidence par le bureau d'études Sertius.

*(Coordonnées disponibles pour mémoire via brochures distribuées et/ou via avis publié dans la presse locale)*





Merci pour votre  
attention



# Questions et réponses





**Ensemble, faisons la différence**